

# CONSIGNES DE RENTREE

## 2025-2026

### SOMMAIRE

#### A.- RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX (pages 2 à 6) :

1.- La semaine scolaire (jours et horaires) .....	p. 2
2.- Calendrier scolaire 2025-2026 .....	p. 2
3.- Horaires de l'Administration .....	p. 3
4.- Classes, langues et options .....	p. 4
5.- <a href="http://www.ecoledirecte.com">www.ecoledirecte.com</a> .....	p. 4
6.- Santé scolaire et fiche médicale .....	p. 4
7.- Facturation et règlements .....	p. 5
8.- Demi-pension (restauration) .....	p. 5
9.- Vie Scolaire .....	p. 5
10.- Étude dirigée du soir .....	p. 5
11.- Ramassage scolaire.....	p. 5
12.- Fournitures scolaires et livres .....	p. 6
13.- Bourses et aides diverses .....	p. 6
14.- Assurances .....	p. 6

#### B.- NOTRE PROJET ÉDUCATIF (page 7)

#### C.- NOTRE PROJET PASTORAL (page 8)

#### D.- NOS PROJETS PÉDAGOGIQUES (page 9)

[www.college-st-joseph-capbreton.fr](http://www.college-st-joseph-capbreton.fr) (SITE du COLLEGE)

COLLÈGE PRIVÉ SAINT-JOSEPH / 5, avenue de Verdun / B. P. 52 / 40130 CAPBRETON  
Tél. : 05.58.72.05.15 / Fax : 05.58.72.70.30 / Courriel : Ce.0400071k@ac-bordeaux.fr

# A. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

## 1.- LA SEMAINE SCOLAIRE (jours et horaires)

La rentrée en classe est fixée le matin à 8 h 25 (ouverture du collège dès 7 h 45) et la sortie s'effectue le soir à 16 h 45 (par la rue Saint-Joseph).

Pour raison de sécurité, cette sortie de 16 h 45 se fait en trois temps :

- ✓ 16 h 45 : 1. Les bus → avenue de Verdun (arrêt de bus)  
2. Ensuite les piétons → rue Saint Joseph
- ✓ 16 h 55 : Pour finir les vélos et scooters.

Le mercredi matin, sortie à 12 h 25 (12 h 15 pour les élèves qui prennent les transports scolaires).

## 2.- CALENDRIER SCOLAIRE 2025-2026

- **Rentrée des enseignants** (journée pédagogique) : vendredi 29 août 2025 à 8 h 30.
- **Rentrée des élèves de 6<sup>ème</sup>** : lundi 1<sup>er</sup> septembre 2025 à 8 h 25.  
Accueil des parents et présentation de l'Association des parents d'élèves à partir de 8 h 45.  
Prise en charge par les professeurs principaux le matin (distribution des emplois du temps et des livres) et découverte du fonctionnement du collège.  
**L'après-midi, des activités sportives sont prévues au stade. Prévoir une tenue de sport.**
- **Rentrée des élèves de 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et de 3<sup>ème</sup>** : mardi 2 septembre à 8 h 25.  
A 8 h 30 : Accueil des élèves et des parents par le Directeur, les professeurs principaux et les membres de l'APEL.  
De 9 h 00 à 10 h 20 : distribution des emplois du temps et des livres, puis début des cours.

➤ **IMPORTANT, pour la remise des livres :**

**Un chèque de caution de 50,00 € (non encaissé), devra être confié à votre enfant le jour de la rentrée.**

**Il le remettra à Mme Trélat en échange de ses livres.**

**Ce chèque sera restitué à l'élève en juin 2026 si les livres sont rendus en bon état.**

## Vacances scolaires :

**Vacances de Toussaint :** du vendredi 17 octobre 2025 après la classe  
au lundi 3 novembre 2025 au matin.

**Vacances de Noël :** du vendredi 19 décembre 2025 après la classe  
au lundi 5 janvier 2026 au matin.

**Vacances d'Hiver :** du vendredi 7 février 2026 après la classe  
au lundi 23 février 2026 au matin.

**Vacances de Printemps :** du vendredi 3 avril 2026 après la classe  
au lundi 20 avril 2026 au matin.

**Pont de l'Ascension :** du mercredi 13 mai 2026 après la classe  
au lundi 18 mai 2026 au matin.

**Vacances d'été :** définies en fonction des dates du DNB (Diplôme National du Brevet).

### **3.- HORAIRES DE L'ADMINISTRATION**

Les locaux administratifs (secrétariat, comptabilité, direction) sont situés au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment principal, au-dessus de la restauration.

- Vous pourrez contacter Mme TRELAT, Conseillère Principale d'Education, à compter du lundi 18 août 2025.
- Mme Pascale DULAU - comptable, Mme Florence LOPEZ - secrétaire, seront également présentes à compter du lundi 18 août 2025, de 8 h 30 à 12 h 15 et de 13 h à 17 h 00.

#### **Attention !... :**

- **La comptabilité sera fermée tous les mercredis et vendredis**
- **Le secrétariat sera fermé tous les mercredis et vendredis après-midis**

**La vente de tickets de cantine (pour les élèves qui prennent occasionnellement leur repas au self) se fera le matin de 8 h 30 à 9 h 30, et l'après-midi de 16 h 30 à 17 h, uniquement (pour les repas du mercredi, vous devrez vous adresser à la Vie Scolaire).**

#### 4.- CLASSES, LANGUES ET OPTIONS

Le Collège comprend :

- trois classes de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>.

##### CLASSE de 6<sup>ème</sup> BILINGUE :

Dès la 6<sup>ème</sup>, il est possible d'apprendre l'anglais et l'allemand (les élèves auront 4 h d'Anglais et 2,5 h d'Allemand).

**A NOTER !** Quand un élève « s'engage » dans cette section en 6<sup>ème</sup>, il doit **obligatoirement continuer l'Allemand en LV2 jusqu'en 3<sup>ème</sup>** (sauf cas exceptionnel, où la décision sera soumise au Conseil de Classe).

Pour ces élèves, l'espagnol est également proposé et est considéré comme une troisième langue optionnelle.

Pour les autres élèves, la LV2 est obligatoirement l'espagnol.

L'allemand et l'espagnol LV2 sont enseignés à raison de 2,5 h / semaine.

L'option **Latin** est possible à partir de la 5<sup>ème</sup> (à raison de 2 h par semaine). Cette option est possible pour ceux qui n'auront pas choisi la LV2 allemand. Il n'est, normalement, plus possible d'arrêter le latin en cours de cycle, sauf cas exceptionnel, et seulement sur avis du Conseil de Classe.

L'option **Classe Défense et Sécurité Globale** est proposée en classe de 3<sup>ème</sup>, en partenariat avec la Marine Nationale, et particulièrement l'équipage du bâtiment « Le Borda » (2 h/semaine, le jeudi après-midi).

#### 5.- [www.EcoleDirecte.com](http://www.EcoleDirecte.com)

Par l'intermédiaire d'une connexion Internet sécurisée, vous visualiserez régulièrement les éléments composant la vie scolaire de votre enfant (Au minimum une fois par semaine : **Emploi du temps, cahier de texte, relevés et bulletins provisoires**).

Pour les nouveaux élèves et leurs parents, les codes d'accès seront adressés par courrier après la rentrée. **Attention, la première connexion doit se faire obligatoirement à partir d'un ordinateur et non d'un téléphone portable, pour assurer le bon fonctionnement.** Ceux qui étaient déjà dans l'établissement gardent leurs codes d'accès.

**IMPORTANT : Les parents ont un compte différent de celui des enfants (les informations transmises et les interfaces ne sont pas les mêmes pour les enfants et les parents !!).**

#### 6.- SANTÉ SCOLAIRE ET FICHE D'URGENCE

En principe, lorsque vos enfants sont malades au Collège, nous vous en informons immédiatement pour que vous veniez les chercher. Mais, pour nous permettre de faire face aux cas d'urgence, nous vous demandons de nous retourner le plus rapidement possible la fiche d'urgence qui vous sera distribuée à la rentrée.

Toute prise de médicament au collège, ainsi que tout traitement médical particulier, doit être signalé, sous pli confidentiel, au médecin de santé scolaire, sous couvert de la Vie scolaire, et être rapidement finalisé par un **Projet d'Accueil Individualisé (PAI)**.

## 7.- FACTURATION ET REGLEMENTS

Une seule facture est établie pour l'année scolaire, et la possibilité est laissée à chacun de payer mensuellement. Cette facture, que vous retrouverez dans votre espace famille d'[EcoleDirecte.com](http://EcoleDirecte.com) (onglet documents), est établie dans le courant du mois de septembre.

- Les familles qui n'auront pas adopté le prélèvement automatique nous adresseront leur règlement dans les délais (avant le 8 de chaque mois) par la poste. Rédigez vos chèques à l'ordre de l'O. G. E. C. du Collège Saint-Joseph de CAPBRETON, en indiquant au dos le nom, le prénom et la classe de l'enfant (surtout si le nom de l'enfant et du payeur sont différents).
- Tout règlement en espèces devra être effectué par les parents en mains propres auprès de la comptable, contre un reçu.

## 8.- DEMI-PENSION (Restauration)

Pour le Collège, elle fonctionne en **self-service** de 12 h 15 à 13 h 45. Le repas est précédé et/ou suivi d'une récréation. La reprise des cours s'effectue à 13 h 45.

Une possibilité de prendre le repas le mercredi midi est proposée : les enfants doivent s'inscrire la veille (le mardi) impérativement avant 12 h 00, et régler leurs repas auprès de la Vie Scolaire.

Il est à noter que les repas sont cuisinés sur place par notre Chef Cuisinier et son équipe.

## 9.- VIE SCOLAIRE

Pour toute absence, prévenir la Vie Scolaire en utilisant *EcoleDirecte* (Adjoints de vie scolaires - AVS). Vous pouvez joindre la responsable, Mme Trélat, soit par téléphone au 06 78 48 58 30, soit par *EcoleDirecte* (messagerie) -

Attention, beaucoup de vêtements sont oubliés ; il convient de noter le nom de votre enfant sur les étiquettes. Chaque fin d'année, les vêtements non récupérés sont offerts aux associations du secteur (Secours Catholique...).

## 10.- ÉTUDE DIRIGÉE DU SOIR

Une étude dirigée payante fonctionne 3 jours par semaine (lundi, mardi et jeudi) de 17 h 00 à 18 h 20, le soir après la classe. L'inscription est au forfait : si vous choisissez d'y inscrire votre enfant, ce sera pour l'année complète.

Deux horaires de sortie sont possibles : 17 h 45 ou bien 18 h 20.

## 11.- RAMASSAGE SCOLAIRE

Les élèves concernés doivent faire une demande de titre de transport sur le site [transports.nouvelle-aquitaine.fr](http://transports.nouvelle-aquitaine.fr) ou [yego.fr](http://yego.fr) de préférence avant le 20 juillet 2025 (frais de dossier offerts par le Département des Landes pour les inscriptions effectuées avant cette date).

## 12.- FOURNITURES SCOLAIRES ET LIVRES

En ce qui concerne les fournitures scolaires, **une coopérative** a été mise en place par l'**APEL (Association des Parents d'Elèves)** pour vous faire gagner du temps et faire des économies.

**Les livres scolaires (pédagogiques) sont prêtés gratuitement** pour la durée de l'année scolaire, en échange d'un chèque de caution de 50,00 €uros remis par l'élève à la personne chargée de la distribution des livres (Responsable de Vie Scolaire), le jour de la rentrée. Celui-ci ne sera pas encaissé et vous sera restitué en juin 2026 (*sauf en cas de perte ou détérioration d'un ou plusieurs manuels*).

## 13.- BOURSES ET AIDES DIVERSES

Les demandes de **bourses de collège et de bourses départementales** doivent être effectuées dans le courant du **mois de septembre**. Une circulaire spécifique, ainsi que les barèmes correspondants, seront adressés aux familles dès la rentrée. **À vous d'y répondre avec rapidité** (en respectant consignes et délais).

**Les demandes de réduction des frais de scolarité** doivent être faites auprès du Chef d'Établissement. Établissez-les par écrit. Utilisez **l'imprimé** intitulé "**fonds social collégien**" à réclamer au Secrétariat, imprimé où vous ferez **état de vos ressources et de vos charges**.

**Aide pour les voyages scolaires** : Certaines municipalités octroient des aides pour les voyages scolaires en collège. Vous devez en faire la demande auprès de la mairie de votre commune.

## 14.- ASSURANCE

Une assurance « **l'individuelle accident** », couvre les suites d'accidents dont vos enfants pourraient être **victimes**, s'il en est responsable, tant pendant les activités scolaires ou extra scolaires que pendant les trajets à l'extérieur (par exemple pour se rendre au stade) ou la pratique des sports organisés sous l'égide du collège. **Notre établissement prend à sa charge un contrat global avec la Mutuelle de l'Enseignement Catholique, Saint-Christophe Assurances.**

L'Établissement ne peut plus remettre d'attestations d'assurance aux familles sans que la notice d'information n'ait été préalablement consultée et acceptée. Afin de répondre à ces contraintes règlementaires, il est demandé à chaque parent de se connecter sur l'Espace Parents du site [www.saint-christophe-assurances.fr](http://www.saint-christophe-assurances.fr), pour prendre connaissance de la notice d'information, l'accepter et ensuite pouvoir télécharger l'attestation souhaitée.

En cas de déclaration de sinistre, hors période scolaire, la démarche sera similaire.

# B - NOTRE PROJET EDUCATIF

**Le Collège Saint-Joseph est un établissement d'enseignement libre, catholique, se proposant d'assurer à la fois un service d'Église et un service public d'éducation.**

Fondé sur *le droit de l'enfant à recevoir une éducation chrétienne* et sur *le libre choix des familles*, l'établissement est placé sous la vigilance pastorale de l'évêque pour l'accomplissement de sa mission. Il est aussi soutenu par l'église locale. Cette mission est de mettre à la disposition de tous, au cœur de la réalité scolaire (enseignement, éducation), les **richesses du message évangélique**.

Pour affirmer son *caractère propre*, notre établissement se propose donc :

- de **créer**, parmi tous les membres de la Communauté Éducative, **une atmosphère animée d'un esprit de bienveillance et de confiance**.
- d'**inviter** tous les partenaires à **bâtir un monde plus humain, en engageant chacun au respect de l'autre**, et au respect de la vie en collectivité.
- d'**accompagner les jeunes pour qu'ils s'épanouissent**, qu'ils grandissent, en prenant compte leur caractère unique.
- de **guider les élèves par rapport aux valeurs fondamentales** que sont : la liberté, l'égalité et la fraternité, mais également la rigueur, le sens de l'effort, de l'obéissance et du travail, le respect, la tolérance, l'honnêteté, l'engagement et la solidarité ...
- de respecter le projet pastoral de l'Etablissement.

La réalisation et la réussite d'un tel projet impliquent la **participation confiante** de chacun des membres de la Communauté Éducative.

*Chacun des membres de la Communauté Éducative  
est porteur de tout ou partie de ce caractère propre  
(parents, professeurs, éducateurs, élèves).*

*En résumé, nous avons tous à cœur la **Réussite de vos enfants**. Ensemble, nul doute que nous y parviendrons. Tout est mis en œuvre pour travailler dans la confiance. Et pour nous, réussir, c'est **donner le meilleur de soi-même**.*

# C - NOTRE PROJET PASTORAL

La pastorale a le rôle essentiel de promouvoir tout un art de vivre en référence à l'Évangile et de former des jeunes capables de s'engager sur des convictions authentiques et sincères. Chacun doit s'y intégrer, dans le respect des convictions religieuses et de la liberté de conscience individuelle.

## LE CONSEIL PASTORAL

Il est composé du Chef d'Établissement, de l'Adjointe en Pastorale Scolaire, Mme Clémence GRAVE, de la Responsable de la Vie Scolaire, Mme Isabelle TRELAT et de bénévoles. Il se réunit en présence du prêtre référent, J. Bernard LABEYRIE et de personnels du groupe scolaire.

Toute personne qui souhaiterait s'investir dans cette équipe est priée de faire acte de candidature auprès de la Direction du Collège.

## OBJECTIFS POUR 2025-2026

- Proposer une catéchèse hebdomadaire préparatoire aux sacrements et à la Profession de Foi.
- Proposer à tous les élèves une réflexion humaine et chrétienne au cours de rencontres « dialogue et partage ».
- Permettre à chaque élève de rencontrer un prêtre et des adultes convaincus de leur foi.
- Donner des repères de culture religieuse.
- Proposer des temps forts : célébrations, rencontres de grands témoins, rassemblements.
- Développer des liens privilégiés avec des mouvements d'Église et associations, ou non confessionnels, pour des actions ponctuelles spécifiques (campagnes solidaires de l'Avent, du Carême) ....

## TEMPS DE REFLEXION

Un mot du matin est proposé chaque lundi dans toutes les classes.

Nous en profitons pour proposer aux élèves des axes de réflexion autour de la Confiance, de la Réussite, du Respect de soi, des autres, des chemins possibles pour trouver le Bonheur, de la Confiance en Soi.

## EUCCHARISTIE

Pour tous les volontaires, chaque premier mardi du mois à 12 h 30 une messe est proposée par notre curé, dans la salle ASH.

# D. NOS PROJETS PEDAGOGIQUES

## PRÉPARATION À L'ORIENTATION

En janvier, une réunion d'information sur l'orientation est programmée, avec la participation des Chefs d'Établissements Catholiques des Landes, pour les parents et les élèves de 3<sup>ème</sup> et de 4<sup>ème</sup>.

Ceux-ci sont régulièrement invités à suivre des **mini-stages de découverte**, dans des établissements susceptibles de les accueillir, tant publics que privés.

Le C.D.I. est bien documenté pour tout ce qui concerne l'orientation, et chacun peut s'y rendre pour préciser son projet, en lien avec le Professeur Principal et la Documentaliste, référente « orientation » de l'Établissement.

Un Forum des Métiers est organisé à destination de la 4<sup>èmes</sup> et de la 3<sup>èmes</sup>, au Collège, dès le mois de janvier, et toutes les dates des « Journées Portes Ouvertes » des lycées sont transmises par les professeurs principaux.

Des circulaires spécifiques vous seront adressées à chaque fois pour vous prévenir.

(Attention ! Consultez, vous parents, [EcoleDirecte](#) régulièrement. Avec vos codes d'accès, et non ceux de votre enfant).

## L'ASSOCIATION SPORTIVE « SAINT-JOSEPH »

L'Association Sportive du Collège est animée par M. Bagattin, professeur d'E. P. S. Elle regroupe en moyenne une centaine de licenciés affiliés à l'Union Nationale du Sport Scolaire (U. N. S. S.).

Chaque année, le **cross des établissements catholiques du secteur** est organisé au mois d'octobre, et les qualifiés participent ensuite aux championnats de district et départementaux.

En fonction du calendrier fourni par l'UNSS départementale, **chaque mercredi, de 13 h 30 à 16 h 45**, sont proposées des activités sportives et de découverte. Tous les élèves sont par principe licenciés UNSS, mais à chacun de s'inscrire selon ses choix de sport.

Par ailleurs, occasionnellement, certains élèves peuvent participer individuellement sous nos couleurs à quelques compétitions scolaires dans d'autres sports : cross, sauvetage côtier, surf .....

Une circulaire spécifique vous sera adressée après la rentrée à propos de ces activités.

## C. D. I. (CENTRE DE DOCUMENTATION)

Les élèves pourront le fréquenter pendant les heures de permanence et certaines récréations (après le repas de midi notamment), les mardis, jeudis matin et vendredis après-midi.

*Une circulaire spécifique et le règlement intérieur vous seront adressés après la rentrée.*